**A LA PALME**
**28-30, Rue de la Gare, 28-30**
LIQUIDATION GENERALE SUR TOUTES LES MARCHANDISES
Pour les deux derniers jours de vente
**ENORMES RABAIS**
sur les broderies, tapisseries à la main et tapis de peluche

## WATTRELOS

# UN TERRIBLE ACCIDENT

à l'usine des produits chimiques de Ste-Marguerite

### DEUX HOMMES TUÉS. -- UN BLESSÉ GRIÈVEMENT

L'immense chantier de construction de l'usine de produits chimiques, à Sainte-Marguerite, a été mardi matin, à sept heures un quart, le théâtre d'un terrible accident, qui a jeté dans toute la commune de Wattrelos la consternation. Trois ouvriers sont tombés d'une hauteur de seize mètres : deux sont morts presque sur le coup ; le troisième a été relevé dans un état lamentable. Voici les détails de ce tragique événement.

Il y a quelques mois, nous avions à relater l'écroulement d'un bâtiment destiné à la fabrication de l'acide sulfurique, dans l'usine que construit au hameau de Sainte-Marguerite, la Société Chimique Roubaisienne, dont le siège social est à Roubaix, 34, rue des Filatures. Une vaste charpente, établie sur des piliers de maçonnerie, avait résisté, et si cet accident s'était produit pendant la journée, les trente ouvriers qui y travaillaient auraient été en grande partie victimes de l'accident, et c'eût été une catastrophe épouvantable. C'est pendant la nuit que l'écroulement eut lieu.

On reconstruisit la charpente, et c'est dans cette même construction que s'est produit le lamentable sinistre que nous avons à relater aujourd'hui. Elevée sur piliers de maçonnerie, cette bâtisse, une fois terminée, n'est encore qu'une immense cage carrée en charpente, d'une hauteur de seize mètres. Trois hommes se trouvaient mardi matin au faîte, occupés à placer une corniche. Ils avaient dû clouer sur les portants verticaux des madriers sur lesquels ils avaient posé des planches ; c'est sur ces planches, non pourvues de garde-corps, que tous trois travaillaient à la pose de la corniche, quand le malheur arriva.

Que se passa-t-il exactement ? Trois versions peuvent être vraisemblablement admises, et disons de suite qu'il serait prématuré d'accréditer de prémeditation l'une ou l'autre, car il convient d'attendre les résultats d'enquêtes qui seront faites à ce sujet. Le premier version consiste en ce fait que le plancher se serait rompu, chose qui donne du poids à cette hypothèse, c'est que sur le théâtre de l'accident, a été ramassée une poutre de bois brisée... La deuxième version, c'est que le plancher aurait fait bascule, mais glissa parce qu'il n'était assujetti ou par suite d'un faux mouvement. La troisième version, enfin, est celle-ci : Comme les trois ouvriers travaillaient côte à côte, il se peut parfaitement qu'un d'eux ait perdu l'équilibre, par vertigo ou faux mouvement, et qu'instinctivement il se soit accroché à son voisin pour ne pas tomber. Le second se serait alors trompé ou trois, et la grappe humaine serait tombée dans le vide !... Il est à remarquer que les malheureux ont dû tomber les uns sur les autres, ne présentant aucune trace de choc, n'éclatant même pas de plaintes, assommés par la violence de la chute.

Cet accident fut vers un quart qu'eut lieu la chute, ce, pour le moins que ce terrible événement aurait pu avoir de moins grave. Les victimes circulaient à l'ouvrage, un habitant aux Wattrelos, Camille Lebrecht, 23 ans, rue de Tourcoing, demeurant au Lebourcq, fort Lillois, un habitant de Saint-Léger, Hector Mullier, marié, père de trois enfants, et un jeune homme d'Herseaux, Alphonse Delplanque, 21 ans.

Lebrecht fut tué net, le crâne fendu de la tête à la ceinture, et MM. les docteurs Lordat et Dupré n'ont pu constater aucune autre blessure ainsi affirment-ils, mais, en effet, était-ce nécessaire, tant du fait de la nature de la chute, qui a dû le briser, que de l'aspect vous un profond silence régnait.

Mullier est mort deux heures et demie. Nous avons vu Delplanque, deux heures n'étant sorti de l'eau, entre MM. Eddie Lemaire, vétérinaire, Lair, adjoint à la mairie, actuellement de l'extrême-onction.

Delplanque saignait abondamment, et, en outre, il avait les deux bras cassés, le dépassait, le [illegible] de son bras gauche dépassait, [illegible] de son visage [illegible].

Le docteur Lordat a opéré Delplanque à l'hôpital [illegible] la section de jambe droite [illegible] du bras. Il espère que le [illegible] ; à moins que ne survinnent des complications, il en a pour [illegible] jours.

Les corps de Lebrecht et de Mullier, transportés à la morgue de l'hôpital, ont été réclamés par les familles.

Le [illegible] travail étant exécuté pour le compte de M. C. Lemaire, entrepreneur, rue de l'Ouest, à Roubaix.

# TOURCOING

### UNE RIXE SANGLANTE A LA FRONTIÈRE

**Deux ouvriers belges frappés de coups de couteau. — Une double arrestation**

Dans la soirée de lundi, le hameau du Risquons-Tout, frontière belge vers Reckem, a été une fois de plus mis en émoi par une scène tragique qui s'est produite entre plusieurs ouvriers belges, des coups de couteau ont été échangés et l'un des combattants a été assez grièvement blessé. Voici dans quelles circonstances s'est produite cette scène sanglante :

Vers cinq heures et demie, un ouvrier peigneur, nommé Henri Vanbeclaere, âgé de 19 ans, domicilié à Reckem (Belgique), rue du Bois-Chemin, travaillant la nuit dans un établissement de Tourcoing, se dirigeait vers la frontière française en compagnie de son père pour se rendre à son travail.

Tout à coup, arrivé à une centaine de mètres au-delà de la frontière, sur la grande route intercommunale, le jeune homme fut rencontré d'un autre ouvrier peigneur, un certain Adolphe Vanhaesbrouck, dit « Dédée », âgé de 21 ans, domicilié à Mouscron, rue du Théâtre, 20, avec qui il avait eu, quelque temps auparavant, une querelle à propos d'un motif des plus futiles, paraît-il.

Vanhaesbroucq s'élança aussitôt sur Vanbeclaere, en lui disant : « C'hest ti qui as dit que j'portos un revolver ! », puis sans presque attendre la réponse de Vanbeclaere, il saisit le jeune homme par le cou en cherchant à l'étrangler après l'avoir fait rouler sur le sol d'un violent coup de tête.

Se voyant en danger, Vanbeclaere sortit de sa poche un fort couteau à virole et en frappa d'un violent coup son adversaire qui fut atteint dans la région rénale. A la vue du sang qui coulait en abondance, Vanbeclaere jeta son couteau tout ensanglanté sur la chaussée, puis il prit la fuite pour se réfugier en France.

Mais à ce moment survint un ami de Vanhaesbrouck, un cordonnier de Neuville-en-Ferrain, nommé Ernest Kesteloot, âgé de 26 ans, qui se mit à la poursuite du fugitif, aux cris de : « Arrêtez-le ! » et ne tarda pas à le rejoindre devant le bureau des douanes françaises où une nouvelle scène se produisit.

Tandis que les préposés des douanes visitaient Vanbeclaere, Kesteloot s'élança sur lui et le frappa au bras droit d'un coup de couteau qui lui fit une profonde blessure.

Les douaniers témoins de la scène s'emparèrent de Kesteloot qui fut remis entre les mains du brigadier de police Laplat et du garde-champêtre Scrive. La gendarmerie de Tourcoing, informée dans la soirée, se rendait sur les lieux, afin de commencer une enquête.

Après avoir recueilli les déclarations des quelques témoins, les gendarmes ont maintenu les arrestations de Kesteloot et Vanbeclaere, les auteurs des coups de couteau.

Quant à Vanhaesbrouck, qui est le plus grièvement blessé, il a dû s'abstenir après s'être fait reconduire chez lui, en Belgique.

Après avoir passé la nuit à la prison de la gendarmerie, les deux prisonniers ont été conduits à Lille, par le train de 9 heures 08.

PROMOTION MILITAIRE. — Nous avons la satisfaction d'apprendre que M. Jean Baritel, officier d'administration [illegible] de 1re classe, vient d'être promu de la 2e classe à la 2e classe de son grade. Nos meilleurs félicitations à M. Jean Baritel pour cet avancement.

LE COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE nous demande de rappeler qu'une intéressante conférence donnée aujourd'hui mercredi, à 8 heures du soir, au siège de la Société, à Lille, rue de l'Hôpital Militaire, au bénéfice des victimes de la catastrophe de la Martinique. Les personnes qui ne pourraient assister à cette séance sont priées d'adresser leur offrande à M. François Masurel, président de la section, rue de Lille.

CONSTRUCTION DU NOUVEAU BOULEVARD DU CIMETIÈRE. — RÉSULTATS D'ADJUDICATION. — Mardi à trois heures de l'après-midi, il a été procédé, dans un salon de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Maurice Cordier, adjoint au maire, à l'adjudication restreinte comprenant six lots pour la démolition des maisons situées sur l'emplacement du boulevard du cimetière. Les résultats en sont les suivants :

Premier lot : deux maisons à M. Grancpeux, adjudicataire. Deuxième lot : deux maisons à M. Delaporte, adjudicataire. Troisième lot : six maisons à M. Delaporte, adjudicataire. Quatrième lot : deux maisons à M. Dieu, adjudicataire. Cinquième lot : deux maisons à M. Dieu, adjudicataire. Sixième lot : deux maisons à M. Montagne, pour 335 fr.

Les lots de cette nature n'ont pas été adjugés, vu les offres insuffisantes faites par les soumissionnaires.

UNE RÉCEPTION sera faite à la gare de Tourcoing, jeudi soir, à 8 heures, au coureur, Emile Pagie, arrivé 5e dans Bordeaux-Paris. Des musiques y participeront. Les sociétés vélocipédiques et les cyclistes sont invités à y assister.

**Grave accident à la Malcense. — Un aide couvreur qui tombe d'un toit. —** Un accident très grave qui aurait pu avoir des conséquences mortelles pour la victime s'est produit mardi matin à la Malcense.

Des ouvriers ferblantiers-zinguenrs et couvreurs, travaillant pour le compte de M. Charles Parent, entrepreneur rue Saint-Jacques, sont occupés actuellement à la réparation de la toiture de la propriété de M. Maurice Six, située rue du Chêne-Houpline, et habitée par M. Sipra.

Parmi ces ouvriers, un aide-couvreur, nommé Albert Dhénin, âgé de 15 ans, demeurant chez ses parents, rue de la Prairie, cour Delerrière, qui se trouvait occupé dans la corniche à placer une feuille de zinc, perdit tout à coup l'équilibre par suite d'une cause inconnue et tomba à la renverse dans le vide d'une hauteur de six mètres environ. Le malheureux garçon resta étendu inanimé sur le sol, quand des passants et les ouvriers vinrent pour le secourir. On le releva pour le transporter chez M. Sipra, où M. le docteur Defrenez, mandé en toute hâte, ne tarda pas à venir lui donner ses soins.

Outre les contusions et les plaies du reste insignifiantes, le praticien constata une fracture du radius droit, un peu au-dessus du poignet. Après avoir reçu tous les soins que réclamait son état, le blessé a été admis à l'Hôtel-Dieu d'urgence.

Sa blessure, croyons-nous, nécessitera un très long traitement.

UN OUVRIER GRIÈVEMENT BLESSÉ AUX MAGASINS GÉNÉRAUX. — Dans la matinée de mardi, vers neuf heures, un accident assez grave s'est produit aux Magasins Généraux, situés rue de Roubaix.

Des ouvriers de la filature de M. Dorlodot-Wauquier, rue du Tilleul, étaient occupés au chargement de balles de coton d'un poids de deux cent-vingt kilogrammes.

Soudain, par suite d'une fausse manœuvre, l'un des ouvriers, nommé Henri Derolder, porta un coup de crochet à un de ses camarades de travail, Louis Dugardin, âgé de 25 ans, demeurant rue de la Croix-Blanche, qui fut grièvement blessé au jarret de la jambe droite.

A la vue du sang qui coulait en abondance de sa blessure, l'ouvrier se rendit en toute hâte chez M. le docteur Dewyn. A son arrivée chez le médecin, l'infortuné se trouvait extrêmement faible, en raison de la perte considérable de sang qu'il avait subie pendant son parcours de la rue de Roubaix à la rue de la Paix, où le remarquait une traînée sanglante.

Le praticien, qui à cette heure se trouvait heureusement chez lui, s'empressa de donner au blessé tous les soins que nécessitait son état. Une fois la blessure pansée et suturée le blessé fut admis d'urgence à l'Hôtel-Dieu. Le malheureux sera contraint à un traitement d'assez longue durée.

UNE DISPARITION INQUIÉTANTE. — Lundi soir, le nommé Joseph Perruez, demeurant rue des Flandres, 15, est venu déclarer à la permanence de police, la disparition de son beau-père, un ouvrier débourreur, nommé Pierre Vanspistal, âgé de 48 ans, qui depuis plusieurs jours a quitté son domicile et dont les traces sont restées introuvables.

Avant son départ, Vanspistal a donné une pièce de cinq centimes à son plus jeune enfant, en lui disant : « Tiens c'est le dernier que je te donne ! »

Depuis une huitaine de jours le pauvre homme était en proie à des idées noires ; il voulait disait-il en finir avec la vie.

UN FEU DE CHEMINÉE s'est déclaré hier, dans la matinée, vers neuf heures et demie au domicile de M. Edouard Delétré, dessinateur, rue des Bouchers, 12 ; les pompiers casernés au Blanc-Seau qui s'étaient rendus sur les lieux au premier appel ont pu l'éteindre en très peu de temps. Fort heureusement il n'y a pas eu de dégâts.

BLESSÉ AU COURS D'UNE RIXE. — Sous ce titre, nous avons relaté hier, une rixe qui s'était produite rue de l'Epinette, au Blanc-Seau au cours de laquelle un jeune homme, Arthur Vossaert eut la jambe fracturée à la hauteur de la cheville. A la suite de l'enquête de police relative à cette affaire, procès-verbal a été rédigé à la charge d'Adolphe Dhooghe, l'adversaire de Vossaert dans la lutte.

UN ACCIDENT DE ROULAGE, RUE DU BRUN-PAIN. — Un domestique, nommé Henri Delmotte, âgé de 18 ans, au service de M. Vandecastel, rue du Brun-Pain, marchait sur le côté de son camion, chargé de bois et traîné par deux chevaux. Au moment d'entrer dans la cour de l'établissement de son patron, le domestique qui n'avait pu se garer à temps, fut comprimé entre le véhicule et la muraille. Henri Delmotte porte de nombreuses contusions qui, bien que peu graves ne l'obligeront pas moins à une incapacité de travail d'une quinzaine de jours.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans l'établissement de MM. Mathon et Duberville, fabricants, boulevard Gambetta, un tisserand, Gaston Blin, 21 ans, domicilié à Mouvaux, rue Merabeau, 6, a eu le pied droit contusionné par suite de la chute d'un poids de bascule du métier. Huit à dix jours de repos lui ont été prescrits.

— Au peignage de la Tossée, un ouvrier coiffeur, Pierre Denuytter, 31 ans, demeurant rue de Reckem, s'est coupé la face dorsale de la main droite en dégorgeant. Un repos de huit jours lui a été ordonné.

— Un contremaître de fabrication, Jules Delion, 56 ans, demeurant rue Cadeau, 99, s'est fait des déchirures musculaires partielles aux muscles sacro-lombaires en heurtant un pavé dans la cour de l'usine. Une huitaine de jours de repos lui ont été prescrits.

— Dans l'établissement de MM. Roussel-Mullié, rue de l'Amiral-Courbet, un ouvrier teinturier, Albert Brouland, 52 ans, demeurant rue de Guinnes, cour Saint-Joseph, s'est brûlé le bras gauche en renversant un seau rempli d'eau chaude. L'incapacité de travail sera de deux à quinze jours.

INFRACTION A LA POLICE DES CABARETS. — Dans la nuit de lundi à mardi, les agents de police en patrouille, ont dressé contravention à la charge de Mlle Marie Marchal, cabaretière, rue Saint-Jacques, 11, pour fermeture tardive de son établissement.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Hier mardi, il est arrivé aux halles : marée, 1.550 kil. ; porc, 60 kil. ; cerises, 60 kil. ; choux, 500 kil. ; asperges, 260 bottes ; oseille, 6 paniers ; épinards, 4 paniers.

**Communications**

TOURCOING. — Harmonie de la Croix-Rouge. — Les musiciens sont priés de se rendre (avec instrument) à la gare, le jeudi 5 juin, à sept heures et demie, à l'effet de participer à la réception de M. Emile Pagie. Réunion au « Café de l'Europe », chez M. H. Deroubaix, membre honoraire de la société.

— Jeunesse Catholique. — Ce soir, à huit heures et demie, réunion du Comité. Discours sur les Sociétés de secours mutuels, par un membre du groupe.

**MARCQ-EN-BARŒUL**

LE SERVICE DU DIMANCHE. — Les bureaux de la Mairie seront ouverts tous les dimanches matins pour les services civaux : Etat-civil et renseignements, de neuf heures à onze heures ; Caisse d'épargne, de onze heures à midi.

MUSIQUE MUNICIPALE. — La Musique municipale se rendra à Lille, dimanche prochain, pour l'ouverture officielle de l'Exposition. Sous la direction de M. Gabelle, la musique exécutera, au kiosque du hall de l'Exposition, différents morceaux de son répertoire. Réunion au local, estaminet du « Coin », des sociétaires, à trois heures du soir.

UN JUBILÉ. — Dans la journée de lundi, le quartier du Pont-de-Marcq était en fête : M. et Mme François Dumez-Verhelst et leurs enfants M. et Mme Adolphe Dumez-Landsheere, célébraient, les premiers, leurs noces d'or, les autres leurs noces d'argent. M. et Mme Dumez, âgés respectivement de 77 et 72 ans, réunissaient un nombreux descendance d'enfants et de petits-enfants : soixante-six de ceux-ci ont pris part à ce jubilé ; Mme Dumez mère avait eu quatorze enfants, et sa fille vingt-trois enfants. La rue Saint-Patrick avait pris un air de fête ; les habitants avaient dressé des tentures sur les portes surmontées d'orifiammes. A neuf heures et demie du matin, un cortège de cent vingt personnes environ se constituait pour aller à l'église où une messe a été célébrée. Après la cérémonie, un banquet de cent-treize couverts était servi à l'estaminet du « Mouton-Gras ». Le soir, la musique « Les Amis Réunis » a donné une sérénade aux jubilaires et un brillant feu d'artifice a été tiré. Un bal populaire a clôturé la fête dont les habitants de Marcq conserveront le meilleur souvenir.

**RONCQ**

UN GRAVE ACCIDENT ÉVITÉ. — Un accident, qui aurait pu avoir des suites graves, s'est produit au hameau du Blanc-Four : un cultivateur d'Halluin, passait en voiture, route nationale, se rendant à Tourcoing, accompagné de sa femme, lorsqu'arrivé à un certain endroit, le traxiss de la voiture se brisa. Le cheval, jeune et fougueux, en recevant les tronçons sur les jambes, eut peur et prit le mors aux dents ; l'équipage avait acquis une allure désordonnée et un malheur était à craindre. Mais, heureusement, un cantonnier, M. Désiré Vandenespoulle, travaillant sur la route, avait prévu le danger ; résolument, il se jeta à la tête du fougueux animal et, après avoir été traîné sur une longue distance, réussit à le maîtriser, juste au moment où les époux se trouvaient sur le bord du fossé, très profond à cet endroit. M. Vandenespoulle a reçu les félicitations des témoins de son acte de courage. Il n'en est d'ailleurs pas à son coup d'essai, car, déjà, il s'est signalé plusieurs fois dans des faits analogues.

ARRESTATION DE FRAUDEURS. — Mardi matin, vers huit heures, deux douaniers, de la brigade de Roncq, ont arrêté, au Blanc-Four, deux fraudeurs porteurs de 9 kil. 500 de tabac en poudre.

CONTRAVENTION. — Dans la soirée de lundi, la police a dressé contravention à un jeune homme de 19 ans, Arthur S..., rue de Bousbecque, pour ivresse manifeste.

## QUESNOY-SUR-DEULE

REMISE D'UNE DÉCORATION. — Dimanche 8 juin, à midi, sur la place des Moulins, M. Charles Bodé, maire, remettra officiellement, en présence de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, à M. Charles Becquart, sous-lieutenant de pompiers, les palmes académiques. La Philharmonique et des délégations des diverses sociétés de la ville prendront également part à cette cérémonie.

TAPAGE NOCTURNE. — Lundi soir, vers minuit, la gendarmerie a dressé trois contraventions pour tapage nocturne.

**COMINES**

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal se réunira, en session de mai, le vendredi 6 juin, à deux heures de l'après-midi. Voici l'ordre du jour :

1. Reddition des comptes du Receveur municipal. — 2. Budgets de l'Hospice, du Bureau de bienfaisance et de la Fabrique de l'église : communication et avis. — 3. Service vicinal : création de ressources pour 1903. — 4. Chemins ruraux : création de ressources pour 1903. — 5. Tribunaux de commerce : désignation de deux conseillers municipaux pour assister le maire dans le travail de révision des listes d'électeurs. — 6. Octroi : prorogation pour cinq ans. — 7. Téléphone public : établissement d'un circuit entre Comines et Roubaix. — 8. Acquisition d'immeuble pour le dégagement de la place : communication du procès-verbal d'enquête. — 9. Assurance des édifices communaux : choix d'une Compagnie. — 10. Taxe militaire : liste des jeunes gens non passibles ; avis. — 11. Contrôle des contributions : demande d'indemnité. — 12. Société de secours mutuels : demandes d'indemnités. — 13. Société Philharmonique : demande d'un kiosque. — 14. Assistance médicale gratuite : liste nominative des indigents inscrits ; avis. — 15. Comité du Monument Gambetta : demande de souscription. — 16. Sapeurs-Pompiers : demande d'une pompe supplémentaire et d'un nouveau dépôt. — 17. Sinistrés de la Martinique : question de souscription. — 18. Dépenses imprévues : communication et avis. — 19. Budget additionnel pour 1902. — 20. Budget primitif pour 1903.

# LILLE

### VIOLENT INCENDIE

**125.000 francs de dégâts**

Dans la nuit de lundi à mardi, les magasins de MM. Flinois et Colmant, fabricants de courroies, quai du Wault, 25 et 27, à Lille, ont été la proie des flammes. Les pompiers ont dû borner leurs efforts à préserver la salle des machines et les bâtiments voisins. Les dégâts sont évalués à 125,000 francs environ. On ignore la cause du sinistre.

UN CONGRÈS NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE, dans lequel seront examinées et discutées les réformes qu'il conviendrait d'apporter à la législation française concernant les brevets d'invention, les marques de fabrique, les dessins et modèles industriels, se tiendra à Lille les 16 et 17 de ce mois, sous la présidence de M. E. Faucher, président de la Chambre de commerce.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE. — L'Association des Anciens-Lorrains de l'Université catholique a célébré sa fête annuelle le 31 mai. Le matin, à la fin de la messe, M. le vice-recteur a adressé une allocution pleine de foi et de patriotisme. Le soir, au « Grand-Hôtel », un banquet réunissait étudiants et professeurs. M. Bigenwald, président, a prononcé un discours tout vibrant de l'amour de l'Alsace-Lorraine.

LE DRAME DE LA RUE DE JULIERS. — Marie De Sutter, la victime du drame qui s'est déroulé, il y a quelques jours, rue de Juliers, est morte à l'hôpital de la Charité, des suites de ses blessures.

**MARQUETTE**

**Un homme frappé de nombreux coups de couteau.** — Plusieurs jeunes gens, excités sans doute par de trop nombreuses libations, passaient, dans la nuit de dimanche à lundi, devant l'estaminet « A l'Espérance », tenu par M. Philips, lorsque l'un d'eux eut l'idée de faire ouvrir l'estaminet. Comme M. Philips refusait de se rendre à l'injonction, toute la bande recommença bruyamment, et, ce qui est plus grave, détériora la façade de l'établissement. Mais cet estaminet abrite quelques logeurs, ouvriers belges, qui, furieux d'être tirés de leur sommeil ou croyant avoir affaire à des malfaiteurs, sont sortis et ont poursuivi les jeunes gens. L'un de ceux-ci, Jules Dewitte, âgé de 35 ans, demeurant dans la cité Bourlet, fut rejoint et frappé de nombreux coups de couteau à la tête et dans le dos, qui lui causèrent de profondes blessures. A la suite d'une enquête dirigée par la gendarmerie, trois des logeurs de l'estaminet « A l'Espérance », ont été arrêtés et dirigés sur Lille, mais ceux-ci affirment ne s'être pas servi de couteau. L'état du blessé est assez grave. M. le docteur Chuffart, qui l'a examiné, l'a fait admettre d'urgence à l'hôpital Saint-Sauveur, de Lille.

**Tombé d'une hauteur de quatre mètres.** — Lundi, vers une heure de l'après-midi, un manœuvre de maçon, Fleuris Lelo, âgé de 21 ans, était monté sur une fenêtre du premier étage d'une maison en construction, au hameau de Lommelet. En passant un cuvier à un ouvrier, il perdit l'équilibre et tomba à la renverse. Ses camarades se portèrent à son secours et firent immédiatement appeler M. le docteur Chuffart, qui constata une fracture de l'épine dorsale et craint des lésions internes. Cet ouvrier, qui travaillait pour le compte de M. Gery Lemay, a été reconduit chez lui en voiture.

# TRIBUNAUX

### COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du 3 juin

Président : M. Lunzo, conseiller

Ministère public : M. de Lajonckaire, substitut

### LES VOLS DE BIJOUX ET DE VALEURS

**de Roubaix et de Tourcoing**

**A ROUBAIX**

Le 9 juin 1901, M. Adolphe Descourt, directeur d'usine, demeurant alors à Roubaix, rue du Curoir, 67, quittait sa demeure, vers dix heures du matin. Sa domestique, Marie Dhénin, sortait presque en même temps que lui et claquait sur la porte qu'elle avait tirée sur elle était bien fermée. A leur retour, vers huit heures du soir, tous deux constatèrent que la maison tout entière était en désordre ; tous les meubles avaient été fouillés et une armoire du premier étage, fermée à clef, avait été fracturée.

De ce meuble, on avait enlevé diverses valeurs, une somme de 1.000 francs environ, douze cuillers à café en argent doré et trois boutons en or pour chemise. On avait également soustrait dans la chambre de la domestique une soixantaine de francs déposés dans une armoire non fermée à clef.

Le surlendemain, 11 juin 1901, un individu qui avait pris, successivement, à Bruxelles, les faux noms de Désiré Meunier, Eugène Catry, puis Lucien Robert, et qui n'était autre que Aristide Meunier, âgé de 40 ans, né à Migné (Vienne), comptable à la Madeleine-lez-Lille, était arrêté dans cette ville, au moment où il cherchait à contracter un emprunt de 2.500 francs à la Caisse générale de reports et de dépôts, sur onze titres Zinc de Silésie, soustraits au préjudice de M. Descourt. Il était en outre porteur de onze cuillers à café en argent doré provenant du même vol. Au moment de son arrestation, Meunier était avec un individu de petite taille qui put disparaître sans avoir été inquiété.

Cet accusé refusa de s'expliquer, aussi bien relativement à cet individu qui put ainsi se soustraire aux recherches de la justice, qu'à la provenance des titres et pièces d'argenterie qu'il avait en sa possession. Ce ne fut que le 13 juin qu'il écrivit à M. le Procureur de la République de Lille pour se justifier de l'accusation de vol portée contre lui, et pour lui faire connaître qu'il tenait les objets d'un individu sur lequel il ne donnait aucune indication de nature à mettre sur sa trace. En septembre suivant, il adressa une nouvelle lettre dans laquelle il affirma qu'il ne connaissait l'individu en question que sous le nom de Fleury.

Les éléments recueillis au cours de l'information démontrent l'invraisemblance des explications de Meunier. S'il est acquis que ce n'est pas lui qui a perpétré le vol, il est absolument certain qu'il en a sciemment recélé le produit et qu'il en connaît les auteurs, ou tout au moins l'un d'eux.

Au cours de l'information, il a été établi que deux des actions de la Société métallurgique Dnieprovienne, du midi de la Russie, volées chez M. Descourt, avaient été vendues à Roubaix par Louis Deborgher, 29 ans, cabaretier et fripier, né et demeurant à Tourcoing. Celui-ci reconnut le fait et soutint qu'il les tenait d'un nommé Alphonse Delecluze, 34 ans, emballeur, né et demeurant à Roubaix. Delecluze de son côté a nié le fait. Il est d'autant moins douteux que Deborgher dit la vérité, que Delecluze et lui étaient en excellents termes.

M. Descourt est rentré en possession des valeurs et pièces d'argenterie saisies sur Meunier : il n'en éprouve pas moins encore un préjudice de 22.000 francs.

Meunier est très mal noté ; il a subi deux condamnations pour escroqueries à quatre et dix-huit mois d'emprisonnement. Deborgher n'a pas d'antécédents judiciaires. Quant à Delecluze, il a déjà été condamné en Cour d'assises à trois ans de prison pour vol.

**A TOURCOING**

Dans la nuit du 22 au 23 juillet 1901, des malfaiteurs ont pénétré dans la maison de M. Vernier, industriel à Tourcoing, boulevard Gambetta, en escaladant un mur clôturant la cour, et en fracturant la porte de la maison. A l'intérieur, tous les meubles avaient été visités, et on avait pris dans un coffre-fort une liasse de titres, et un certain nombre de bijoux, notamment un collier en brillants, un bracelet en brillants et saphirs, une broche en brillants forme étoile à huit branches, et une somme d'environ 700 francs en numéraire.

Le dimanche 28 juillet, les titres soustraits, qui étaient nominatifs, furent retrouvés, placés sur une chaise dans l'église Saint-Christophe, les voleurs n'en ayant pu tirer parti.

Le 22 août, la police de Roubaix fut avertie que le nommé Louis Deborgher, âgé de 29 ans, né à Tourcoing, cabaretier et fripier à Tourcoing, cherchait à vendre des bijoux de grande valeur : elle opéra son arrestation, alors qu'il venait de les offrir en vente dans un estaminet de cette ville, mais, avant d'être arrêté, il avait pu jeter le paquet qui les renfermait à un de ses complices.

Il déclara que ces bijoux lui avaient été apportés trois semaines auparavant, entre trois heures et quatre heures du matin, par les nommés Louis Dhénin, 34 ans, né à Tourcoing, cabaretier à Roubaix, et par Alphonse Delecluze, emballeur, né et demeurant à Roubaix, en le chargeant d'en opérer la vente, et que, le soir de son arrestation, il avait pu, alors qu'il était poursuivi par la police, les remettre à Delecluze, qui l'attendait à peu de distance du cabaret.

La police ayant pu découvrir son domicile s'y rendit pour procéder à son arrestation. Voyant arriver les agents, Delecluze jeta par la fenêtre de sa chambre le paquet contenant tous les bijoux volés à M. Vernier, à l'exception de deux boutons de chemise en brillants. Chez Dhénin, une perquisition fit découvrir, dans le tiroir de son comptoir, les instruments dont se servent les cambrioleurs.

Delecluze prétend que le paquet de bijoux lui a été remis par Dhénin ; celui-ci prétend être étranger au vol et ne recel des objets volés.

Mais il est constant qu'ils se sont rendus ensemble, la nuit, chez M. Deborgher, qu'ils ont, l'un et l'autre, et de concert, correspondu avec un cabaretier de Saint-Quentin, au sujet de la vente de ces bijoux, et que Dhénin l'a même fait venir de Saint-Quentin à Roubaix, le 11 août, spécialement pour conférer avec lui à ce sujet. La culpabilité de Dhénin et de Delecluze n'est donc pas douteuse.

Quant à Deborgher, il est manifeste qu'il savait que les bijoux d'une valeur considérable qui lui étaient remis par eux, pour les vendre, provenaient d'un vol.

Delecluze est mal noté ; il a déjà été condamné par la cour d'assises à trois ans de prison pour vol ; Deborgher n'a pas d'antécédents judiciaires ; il est bien noté. Dhénin n'a pas non plus d'antécédents judiciaires ; il est assez bien noté.

**Jonction des deux affaires**

Avant le tirage au sort des jurés chargés de juger les deux affaires, dont ci-dessus les actes d'accusation, M. de La Jonkaire, substitut, demande, vu la connexité de ces affaires, que la cour en prononce la jonction.

Les défenseurs, au nom de leurs clients, s'opposent à cette jonction, qui est décidée après délibération de la cour.

En conséquence, ces affaires dans lesquelles sont impliqués d'abord Deborgher et Delecluze, d'autre part, et séparément, Meunier et Dhénin, sont réunies en une seule.

Deborgher est condamné à six ans de réclusion ; Dhénin à six ans de prison ; Delecluze à quinze ans de travaux forcés et Meunier à dix ans de travaux forcés et à la relégation.

Défenseurs : Mes de la Gorce, Cointrelle, Brackers d'Hugo, Jardel.

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mardi 3 juin

Présidence de M. Boudlon, juge

JEUNE VOLEUR. — Georges Noclain, journalier, demeurant à Roubaix, rue Magenta, n° 7, n'a que 17 ans et pourtant il a déjà été deux fois condamné pour vol et c'est encore pour vol qu'il comparaît devant le Tribunal correctionnel. Il est entré samedi dernier à l'estaminet de Mme Macs, boulevard de Paris ; là, il décrocha le plomb du compteur à gaz, et dérobe un feu qui s'y trouvait. Noclain s'entend infliger un mois de prison.

IVRESSE. — C'était samedi dernier, vers trois heures de l'après-midi, place de la Fosse-aux-Chênes, à Roubaix ; Léon Petit, 22 ans, peigneur à Roubaix, rue Decrême, se trouvait en complet état d'ivresse et causait du scandale. Il se rebiffa contre l'agent Locutier qui le raccompagnait au calme, ce qui lui rapporte huit jours de prison et cinq francs d'amende.

MENDIANTS. — Léon Libert, 56 ans, journalier à Roubaix, a déjà encouru une quarantaine de condamnations. En voici une nouvelle, pour mendicité : vingt jours de prison.

— Constant Schack, 62 ans, journalier, demeurant à Mouscron, rue de Courtrai, a mendié à Roubaix, vendredi dernier : quarante-huit heures de prison. — Quarante-huit heures également pour mendicité à Louis Anne.

UN EXPULSÉ. Charles Vanstechenbrugge, s'entend infliger quarante-cinq jours de prison.

---

FEUILLETON DU 5 JUIN 1902 N° 11

# LES SEPT HOMMES ROUGES

PREMIÈRE PARTIE

II — SUITE

— J'en conviens ! Vous avez amené du Mexique un auxiliaire qui pouvait être irrésistible. Mais cet auxiliaire — la senorita votre nièce, — ne se trouvait point dans les conditions désirables pour nous servir. Si merveilleuse que fût sa beauté, si complète que fût son intelligence, le tout n'était pas placé dans le milieu qui pouvait attirer les regards du comte. Que voulez-vous que M. de Rodes, qui vit bien davantage par l'orgueil et la vanité que par la passion réelle, fît d'une jeune fille inconnue, d'une étrangère, disons le mot, cher monsieur, d'une personne qui pouvait être prise pour une aventurière ? Evidemment cette conquête pouvait lui sembler difficile ou trop facile ; dans tous les cas, elle ne flattait pas sa vanité ! En un mot, le tableau, si parfait qu'il fût, n'était pas placé dans le cadre qui lui était nécessaire.

— J'ai si bien compris la justesse de votre raisonnement, répondit Ricardo Gomez, que je me suis mis en quête du cadre, que je l'ai trouvé, et que ce soir même Mme Jacques Brémond a fait naître chez le comte cette admiration dont vous me parliez tout à l'heure, et que nous exploiterons !

Et la conversation de ces deux crimin ls continua sur ce ton.

— Je m'incline, cher monsieur. Ce que vous me dites là est très fort... et très juste en même temps. Cependant, il y a des nuances et je vous avoue que ce M. Jacques Brémond, avec sa physionomie froide mais très expressive, m'inspire quelques craintes. Il a consenti à être un mari... à notre merci ?

— Complètement ! Est-ce qu'il vous croyez que cette spécialité est chose rare à Paris ?

— Mon Dieu, non ! Il s'en trouve partout où il existe de grands appétits sans richesse.

— Et celui-ci est parfaitement disposé, ajouta Ricardo avec un sourire, je l'ai mis à l'épreuve ce soir. Sachant que le comte voulait se faire présenter à Mme Jacques Brémond, il m'a suffi d'un mot, et il a été présenté.

— C'est charmant !

— N'est-ce pas ?

— Oui. Et maintenant, reprit Dangeville d'un ton sérieux, abordons la question capitale : les conditions ! D'ici vingt-quatre heures j'aurai vu le comte de Rodes, et vous pouvez être assuré que l'affaire sera très habilement entamée. Quel prix attachez-vous à mon concours ?

— Mais cela dépendra du prix auquel M. de Rodes voudra nous donner le sien.

— Sur ce point, je puis dès ce moment vous éclairer. Le comte a une habitude dont il ne s'écarte jamais. Il y a trois cents millions. Pour lui et les personnes qu'il sera agir au besoin, il demandera trente millions.

— Oh ! fit le Mexicain avec une intonation singulière.

— C'est à prendre ou à laisser ! On ne marchande pas avec le comte de Rodes.

Ricardo Gomez de Santa-Fé poussa un soupir.

— Puisqu'il le faut ! dit-il. Et vous, monsieur ?

— Moi, je veux cinq millions, articula nettement le banquier.

— Il y eut un moment de silence.

— Soit ! dit enfin Ricardo.

— Et nous régulariserons ces petites conventions ?..

— Quand vous voudrez.

— C'